



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2019

Le 04 juillet 2019 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes GAMIN, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU

Madame Françoise MAILLOT est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Madame Nathalie ASCONE

Absents : Madame Christelle DEFRANCE et Messieurs Christophe DOMANGE, Pascal DURUISSEAU, Daniel FLORES

Pouvoir : Madame Nathalie ASCONE donne pouvoir à Monsieur Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2019, le Maire ouvre la séance :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

2019-28 : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau – Mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose le projet relatif à la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

L'estimatif s'élève à 39 500€ HT

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Décision à l'unanimité des membres présents

2019-29 : Demande de subvention au Département de la Drôme – Mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose le projet relatif à la mise à jour du Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

L'estimatif s'élève à 39 500€ HT

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Décision à l'unanimité des membres présents

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 21 mai 2019, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur les titres de recettes relatifs à l'année 2015 et 2017 pour un montant total de 278.74€ correspondant au service cantine, insertion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (modalités à préciser, par exemple : à l'unanimité des membres présents),

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents

2019-31 : Indemnité de la trésorière

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et des Etablissements publics locaux propose de ne plus verser l'indemnité de conseil au Receveur Municipal, Madame Isabelle COLOMB.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

Questions diverses

- Demande de reprise de voirie du lotissement « Le Clos Ludivine » par les colotis.
- Travaux accessibilité école/vestiaires pendant les vacances
- Peinture des huisseries de l'école maternelle à partir du 8 juillet.
- Fauchage en cours par l'entreprise Lagut
- Prolifération de chats rue Impériale – courrier de Mr Perdrix
- Conseil d'Ecole : baisse des effectifs
 - o Serves 3 classes : PS-MS-GS 59 enfants (10-23-26)
 - o Erôme 4 classes : CP 33 – CE1 16 – CE2 23 soit 72 élèves
 - o Gervans 2 classes CM1 18 – CM2 25 soit 43 élèves
 - o Classe découverte de l'école d'Erôme – mots des élèves pour remercier le conseil municipal
 - o Demande d'une ATSEM l'après-midi pour la rentrée 2019
- Courrier Monsieur GRIZARD
- La pratique de tout sport sera interdite sur le terrain de foot du 16/06 au 07/08/2019.
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2003 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

DATE A RETENIR

- Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale du 19 au 26 juillet 2019 inclus et du 16 au 30 août 2019 inclus
 - Permanence secrétariat de mairie le 25 et 26 juillet de 10h à 15h30
 - Permanence secrétariat de mairie le 22, 23 et 26 août de 10h à 15h30
 - Tous les recommandés et colis seront avisés à la poste de Tain l'Hermitage pendant les congés d'été

Le Maire



Alain LAFUMA